



VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs
QUE CHOISIR de Côte-d'Or

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce bulletin le mois de mars sera un mois très chargé pour notre association :

– Lancement des actions prévues dans le cadre des 70 ans de l'UFC qui ont débuté le 15 mars et se poursuivront jusqu'au 30 octobre 2021.

Vous trouverez tout le programme dans la rubrique Vie Associative.

– Mise en place d'une **adhésion sympathisant à 15 €** qui s'adresse aux nouveaux adhérents ou à des adhérents n'ayant pas renouvelé leur cotisation au-delà des trois mois de tolérance. Toutes les précisions concernant cette formule sont en page 2 du bulletin.

– Enfin, nous procédons au lancement de l'application « **Quelproduit** » que je vous engage à télécharger gratuitement sur votre smartphone ou dans le moteur de recherche de votre PC. Elle permet aux consommateurs de scanner tout à la fois leurs produits cosmétiques, alimentaires et ménagers, pour y traquer les ingrédients indésirables.

Nous comptons sur votre présence dans les différents lieux, où nous nous produirons, en respectant les gestes barrières. Ce sera l'occasion d'échanger et de vous fournir toutes les précisions que vous souhaiterez.

Une newsletter vous sera adressée pour vous informer de ces manifestations.

Odette MAIREY



N° 177 - Mars 2021
Revue trimestrielle

SOMMAIRE

Vie associative **P. 2**

- ▶ L'anniversaire des 70 ans de l'UFC-Que Choisir
- ▶ Devenez adhérent sympathisant à 15 €
- ▶ Notre prochaine Assemblée Générale

Echos (de) l'environnement **P. 5-8**

- ▶ Eau, Déchets, Energie, PAC et Pesticides

Santé **P. 9**

- ▶ Comment marche le vaccin à ARN ?

Infos pratiques **P. 10**

- ▶ Vigilance : arnaques sur votre PC

Remerciements **P. 11**

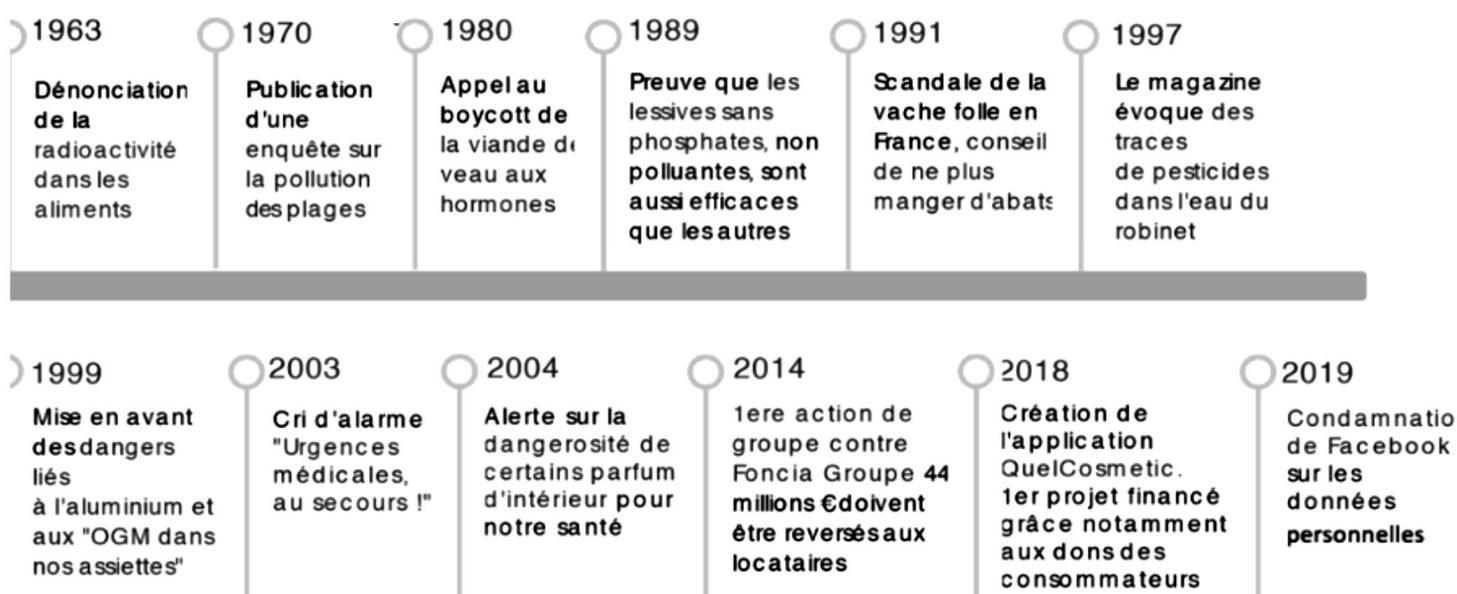
Humour **P. 11**

Prix du numéro : 1,80 €
Commission Paritaire 0918 G 83511
ISSN 02912767



Notre Mouvement UFC-Que Choisir fêtera le 30 octobre prochain son 70^{ème} anniversaire

Depuis le début de sa création, l'Association n'a cessé de se battre à côté des consommateurs pour défendre leurs droits et faire entendre leur voix. Elle a mené de beaux combats et remporté d'importantes victoires.



Comme le dit le Président national, Alain BAZOT, nous devons rester connectés aux préoccupations des consommateurs, notamment l'aspiration des citoyens à une consommation plus juste, plus sobre et plus responsable !





Le programme des festivités de l'Association Locale de Côte-d'Or

Comme vous le savez les conditions sanitaires de 2020, ne nous ont pas permis comme chaque année, le 15 mars, d'organiser les manifestations du Printemps des Consommateurs, ni celles de la journée de l'Eau le 22 mars. Nous avons prévu de fêter la Rentrée des Consommateurs lorsque le deuxième confinement nous a été imposé.

Aussi, différentes manifestations vont être organisées **à compter du 15 mars** dans le cadre strict des conditions sanitaires du moment. C'est pourquoi nous avons sollicité auprès de la Ville de Dijon les autorisations pour trois types d'opérations à destination du public :

- **Installation d'un stand avec barnum sur la Place du Bareuzay, à Dijon**, de préférence un samedi, même si le 15 mars tombe un lundi...
- **Distribution de flyers** sur cet anniversaire dans différents endroits de la ville et notamment autour du marché et des rues avoisinantes.
- Sous réserve que ce soit possible, **tenue d'un stand sous les Halles** comme nous l'avons déjà fait.

Les manifestations vont se dérouler tout au long de l'année et après le 30 octobre, aussi nous souhaitons pouvoir **renouveler à Dijon ces trois opérations**.

En dehors de Dijon ont été organisés la tenue **d'un stand dédié le 28 mars matin sur le Marché de Semur-en-Auxois et le 2 avril matin à Montbard**.

Compte tenu de l'évolution de la pandémie, dont nous n'avons aucune idée à ce jour, mais prenant en compte que cet anniversaire se déroulera tout au long de l'année, **d'autres types de manifestations pourront être organisées dans d'autres villes du département**.

Bien sûr nous comptons sur nos bénévoles engagés aux côtés de vous, nos adhérents, pour fêter comme il se doit cet anniversaire des 70 ans.

Sans attendre de bonnes nouvelles que nous espérons tous, et qui nous permettront de nous rencontrer lors de ces différentes manifestations, vous êtes invités à participer **à un concours photos, au niveau local, sur le thème de la lutte contre le gaspillage et ce jusqu'au 15 mai**.

Les modalités de fonctionnement : inscription et transmission sont précisées sur notre site internet.



Par ailleurs, comme vous le savez l'UFC-Que Choisir a lancé **une application mobile gratuite et collaborative** qui permet de vérifier l'innocuité et la composition des produits que vous achetez : « **Quelproduit** » qui couvre à la fois les produits alimentaires, ménagers et cosmétiques. Elle permet de faire ses courses en

toute connaissance de cause, en scannant les produits sur son smartphone avant de les acheter et d'en finir ainsi avec les questions et les mauvaises surprises que le consommateur découvre en se penchant sur les ingrédients une fois à domicile !

Quel que soit son usage, chaque produit est évalué selon sa composition afin que chacun puisse disposer de l'ensemble des informations nécessaires à l'achat de produits sains.

Enfin, cet anniversaire va permettre à **tous les consommateurs sympathisants** qui veulent soutenir nos combats, contribuer au changement et s'unir pour faire pression, non encore adhérents, de rejoindre notre association par une **cotisation spéciale de 15 €**.

Là encore nous comptons sur vous nos adhérents pour inciter vos amis, relations, connaissances à devenir adhérent sympathisant.

Pour le Comité d'organisation
Pierre GUILLE





L'activité au sein du mouvement UFC-Que Choisir, bien qu'impactée par l'actualité sanitaire, reste centrée sur les grands enjeux de consommation responsable : lancement de notre application **Quelproduit ?** promotion du Nutriscore mais critique de l'affichage environnemental Ecoscore, inaction en matière de transition écologique, insuffisamment traduite dans le Plan de relance gouvernemental ou le projet de Loi Climat et Résilience, prime à la rénovation énergétique attractive... pour les arnaqueurs,...

Les Comités de bassins se renouvellent

Pour tenir compte des évolutions apportées par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article 34), le décret du 17 août 2020 a scindé le collège « usagers » des Comités de bassins, identifiant « pour 20 %, un deuxième collège composé de représentants des usagers non économiques de l'eau, des milieux aquatiques, des milieux marins et de la biodiversité, des associations agréées de protection de l'environnement et de défense des consommateurs et des instances représentatives de la pêche ainsi que de personnalités qualifiées ».

Dans ces nouveaux Comités de bassin en place pour la période 2021-2026, le nombre de membres « usagers domestiques » (U.D.) s'est accru et nos représentants ont changé :

Bassin Rhône-Méditerranée (Saône) : 33 U.D. dont 9 représentants des associations de consommateurs.

G. Clémencin (AL 21) n'ayant pas souhaité poursuivre son mandat, UFC-Que Choisir restera représentée par 2 délégués (AL 13).

Bassin Seine-Normandie : 37 U.D. dont 12 « consommateurs ».

Pour UFC-Que Choisir, 3 membres dont P. Perrot (AL 89) remplaçant A. Laporte (AL 89) ne se représentant pas.

Bassin Loire-Bretagne (Arroux) : 38 U.D. dont 10 « consommateurs »

Trois membres pour UFC-Que Choisir (aucun de BFC).

L'adoption définitive du SDAGE 2022-2027 (cf V.&S. n° 176) sera au menu de leurs travaux de 2021.

Coup de chaud sur la rénovation énergétique

Le dispositif d'aides « MaPrimeRénov' » permettant de financer des travaux et/ou dépenses de rénovation énergétique dans les logements réalisés par un professionnel « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) a été reconduit, réformé et élargi à compter de 2021. La demande sera dopée par ces mesures plus incitatives et, avec elle, le risque de voir arriver sur ce marché des opérateurs peu scrupuleux et donc une augmentation des litiges de réalisation et des arnaques financières.

Pour les prévenir, notamment lors d'un démarchage à domicile, nous rappelons les conseils donnés dans le Voir & Savoir n° 171 de septembre 2019 (article intitulé « Investir dans la rénovation énergétique ... attention aux arnaques ! »), consultables en ligne :

<https://cotedor.ufcquechoisir.fr/wp-content/uploads/sites/113/2019/01/UFC121-171.pdf>

Des informations sont accessibles également auprès des conseillers de l'Espace Info Énergies de Côte-d'Or : infoenergie@ber.asso.fr Tél. 03 80 59 12 80



Nous renouvelons notre appel à témoignage :

Si vous avez des doutes sur la fiabilité d'un opérateur se disant RGE ou se recommandant EDF, si vous avez été victime d'une tentative d'arnaques, même sans suite donnée ou dommages,... signalez-nous votre expérience par courriel : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr ou courrier.

Une gestion des déchets pas toujours incitative

Le 23 décembre dernier, le Tribunal administratif de Nancy a donné gain de cause à l'association locale UFC-Que Choisir en reconnaissant le droit pour les contribuables de la métropole du Grand Nancy d'obtenir le remboursement de leur taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM). Ce dossier permet à près de 147 000 personnes d'être remboursées de près de 30 millions d'euros.

La juste gestion d'un service public se vérifie lors de l'adoption du budget nécessaire et de la fixation du taux d'imposition ainsi qu'en comparant nous-même les données locales de recettes (Taxe et redevances + contribution de l'éco-organisme + revente de matériaux) et dépenses consacrées à la collecte et au traitement de nos déchets. Exercez-vous en consultant le « **rapport prix qualité du service** » (R.P.Q.S.) ou le rapport annuel de délégation pour l'exercice 2019 (et 2020 qui sera publié dans

ce premier semestre) : ce sont des documents consultables par le public. N'hésitez pas à nous les transmettre avec vos analyses, que nous pourrions compiler dans une étude comparative sur les coûts par habitant.



22 mars - Journée Mondiale de l'Eau

Depuis 1993, la J.M.E. est une célébration des Nations Unies qui met l'accent sur l'importance de l'eau douce et soutient l'objectif de développement durable (O.D.D. 6) « **eau propre et assainissement pour tous d'ici à 2030** ». Dans notre département cet enjeu est généralement

bien engagé, malgré un constat de retard pris dans la protection des ressources, les plus vulnérables aux risques de pollution, étant d'autre part, fragilisées dans leur capacité de production d'eau potable par le changement climatique.

Comme chaque année notre association a fêté le 22 mars la Journée Mondiale de l'Eau. C'est pour nous l'occasion d'alerter les pouvoirs publics (préfecture, agence régionale de santé, conseil départemental) sur les progrès nécessaires pour améliorer les situations les plus critiques. En 2021, l'UFC-Que Choisir lancera de nouvelles alertes.

Elles seront affichées sur notre site internet où vous retrouverez la carte interactive de tous les captages de Côte-d'Or.

Chartes d'utilisation des pesticides... à surveiller : notre enquête

Le printemps voit le retour des pulvérisations à risques aux abords des habitations... insecticides, fongicides, herbicides, perturbateurs endocri-

niens ou produits de biocontrôle moins nocifs. Dans V.&S. N° 174 de juin 2020 nous expliquons que la réglementation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des bâtiments habités était dorénavant subordonnée à des **mesures de protection des personnes** habitant ces lieux, mesures venant d'être formalisées par les utilisateurs dans une **charte d'engagements** à l'échelle départementale (voir site de la préfecture). Élaborées par la profession agricole et viticole et par SNCF-Réseau, ces chartes sont donc en place et consultables :

<https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations>

Il est opportun d'accorder la plus grande vigilance à la bonne application des mesures que nous savons bien insuffisantes. Aussi merci de **participer à notre enquête** menée sur le second trimestre (voir encadré).



ENQUÊTE CHARTES : Adressez vos réponses aux questions suivantes et vos propres constats au siège de l'association avant le 1^{er} juillet.

1 - information des riverains : vérifier si la charte est bien affichée dans votre mairie, sinon pour quelle raison ? (réponse de la Mairie).

2 - indiquer s'il existe une animation locale du dialogue suscité par la charte (réunion à l'initiative de la Mairie).

3 - rapporter les exemples d'échanges constructifs entre riverains et agriculteurs, sur la nature des produits utilisés, les dates d'application, les risques santé humaine encourus,...

4 - existence de mesures apportant des garanties supplémentaires : équipement antidérive type haies hautes, larges bandes enherbées, ceinture de parcelles cultivées en bio...

5 - remonter vos constats étayés (photos datées) de pulvérisations sur les parcelles riveraines ne satisfaisant pas aux règles minimales de distance, de prise en compte de la force du vent (inférieure à 19 km/heure selon l'arrêté 2006 "concernant les conditions météorologiques à respecter pour procéder aux épandages"), toutes autres anomalies.

Nos alliances sur divers dossiers de printemps

Sur une étape importante de la construction de la prochaine **Politique agricole commune (P.A.C.)**, en avril prochain, nous souhaitons apporter notre contribution à la définition d'un plan stratégique national (P.S.N.), mais la politique de la porte close du Ministre de l'Agriculture aux O.N.G. environnementales et de consommateurs est de mauvaise augure pour une réforme ambitieuse permettant une transition agricole, agro-écologique. Un communiqué commun a été adressé avec le collectif « Pour une autre PAC » sur la prise en compte des enjeux du Pacte vert (Green Deal) dans la réforme de la P.A.C., nous estimons que le virage vers une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement a été raté :

<https://www.quechoisir.org/actualite-politique-agricole-commune-la-pac-rate-son-cap-vert-n84587/>

Une lettre ouverte a été adressée au Président de la République, en commun avec un grand nombre d'acteurs, sur son reniement s'agissant de la **santé environnementale** loin d'être la priorité annoncée au début de son quinquennat : 29 associations sont signataires de la tribune « Faire de la santé environnementale un pilier du système de santé » parue dans Libération le 9 décembre 2020, à retrouver sur :



<https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-sante-environnementale-lettre-ouverte-a-monsieur-emmanuel-macron-president-de-la-republique-n88043/>

En matière d'**information sur les nanoparticules**, les professionnels font dans le ridicule petit ! Après que l'UFC-Que Choisir ait déposé plainte contre 9 fabricants cachant sur les emballages de produits alimentaires ou cosmétiques la présence de nanoparticules dont les conséquences sanitaires ne peuvent manquer d'inquiéter, que la D.G.C.C.R.F. ait épinglé la même opacité, c'est au tour maintenant de l'agence de sécurité sanitaire, l'A.N.S.E.S., de taper du poing sur la table et d'appeler les pouvoirs publics à l'action. Traquons-les plus encore avec l'appli **Quelproduit ?**



Echos (de) l'environnement (suite)



Enfin, soulignons une récente lettre ouverte (115 ONG et syndicats signataires), au sujet du **projet de loi Climat et Résilience**, fruit de la convention citoyenne pour le climat

qui manque cruellement d'ambition : les mesures proposées ne permettront pas, en l'état, de tenir les objectifs de baisse d'émissions de 40 % à horizon 2030. Ce que nous soutenons :

la rénovation des passoires énergétiques, une pollution de l'air réduite, une alimentation plus saine et accessible à tous, une offre de mobilité moins émettrice et plus inclusive, davantage d'emplois dans les secteurs clés de la transition écologique...

À diffuser : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-manque-d-ambition-du-projet-de-loi-climat-lettre-ouverte-a-monsieur-emmanuel-macron-president-de-la-republique-n87947/>

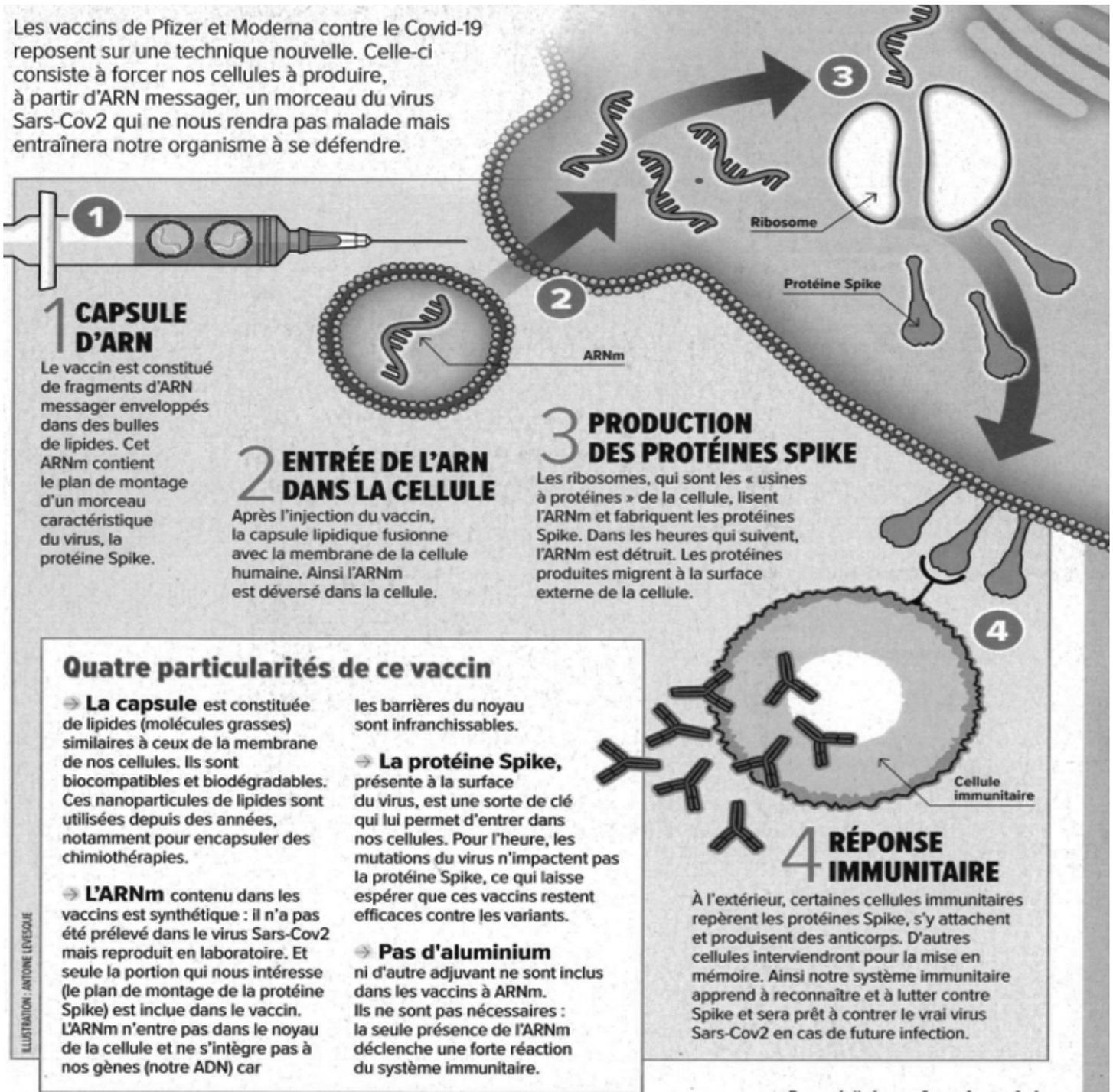
Gérard CLÉMENCIN
et la commission
environnement-services publics locaux





Comment marchent les Vaccins ARN messenger ?

Les vaccins de Pfizer et Moderna contre le Covid-19 reposent sur une technique nouvelle. Celle-ci consiste à forcer nos cellules à produire, à partir d'ARN messenger, un morceau du virus Sars-Cov2 qui ne nous rendra pas malade mais entraînera notre organisme à se défendre.



Page réalisée par Anne-Laure Lebrun

Source : UFC-Que Choisir Santé de mars 2021

ATTENTION
ARNAQUES



Arnaque sur votre PC : soyez vigilant, car personne n'est à l'abri !

Votre écran affiche soudainement un texte provenant d'une entreprise informatique connue ou non (Microsoft, Bitdefender, etc...), votre souris ne répond plus, vous ne maîtrisez plus rien.

Vous êtes victime d'un ransomwares ou rançongiciel.

Il s'agit d'un logiciel malveillant qui bloque l'accès à votre PC ou à des fichiers et qui vous réclame une rançon pour en obtenir de nouveau l'accès.

Le PC est généralement infecté par l'ouverture d'une pièce jointe, après avoir cliqué sur un lien malveillant reçu par courriel ou parfois simplement en navigant sur des sites compromis.

Un numéro de téléphone vous est proposé afin d'obtenir rapidement le déblocage de votre PC.

Bien entendu, les sociétés indiquées ci-dessus ne vous contactent jamais pour de telles opérations.

Surtout ne téléphonez pas. On vous demandera d'abord 300 €, voire plus, et vos coordonnées de carte bancaire.

Que faut-il faire ?

La première chose à entreprendre est de déconnecter votre PC d'Internet ou de désactiver la connexion Wi-Fi.

Ne payez pas la rançon réclamée, car vous n'êtes pas certain de récupérer vos données et vous alimenteriez un système mafieux.

Vous allez alors arrêter tous les processus en cours sur votre PC via le gestionnaire des tâches.

Sous Windows 10 ou 8 ou 7, appuyez simultanément sur les touches : [Ctrl]+[Maj]+[Echap], le gestionnaire

de tâches s'ouvre directement.

Sélectionnez tous les programmes un par un, puis faites fin de tâche (en bas à gauche).

Recommencez l'opération jusqu'à ce que le gestionnaire des tâches n'ait plus aucun programme dans la liste.

Fermez le gestionnaire des tâches et redémarrez votre PC.

Si tout est normal, rebranchez Internet.

Plus de précisions techniques sur notre site internet :

<https://cotedor.ufcquechoisir.fr/2021/02/25/vous-avez-dit-ransomwares-ou-rancongiels/>

M.M.

Remerciements

Merci

M^{me} C. G.

Nous avons été démarchés par la société Home Expert Habitat (HEH) pour la fourniture et la pose d'une pompe à chaleur avec un pack chauffe-eau thermodynamique.

Le montant s'élevait à 18 900 €, financé par un crédit auprès de Cetelem, le total était de 25 277 € avec le coût de ce crédit.

Nous avons regretté notre commande et nous avons essayé d'annuler le contrat auprès d'HEH.

Ne parvenant pas à annuler cette commande et étant en conflit avec la société, nous avons contacté l'UFC Que Choisir de Côte-d'Or.

Le conseiller, qui nous a reçu à l'Association, a pris en compte le

dossier et nous a expliqué la stratégie à adopter pour résoudre ce litige. Il a fait les démarches nécessaires auprès de la société HEH et de Cetelem.

L'organisme de crédit Cetelem a finalement annulé le crédit affecté ce qui a engendré l'annulation de la commande.

Nous tenions donc à remercier vivement le conseiller litige et UFC Que Choisir pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

En plus de nous avoir permis de résoudre cette affaire et d'annuler notre commande auprès d'HEH, ils ont été disponibles et rassurants quand nous avions besoin.

M. B. à CREANCEY

UFC-Que Choisir de Côte-d'Or m'a apporté une aide précieuse pour régler le contentieux que

mon épouse et moi-même avons avec la copropriété et le Syndic de la résidence où nous étions copropriétaires depuis 24 ans à Bandol.

Nous avons pu vendre ce studio le 20 décembre 2019 et nous éviter bien des tourments, vu la situation sanitaire qui sévit dans notre pays.

Merci infiniment à tous les intervenants de l'Association à qui je souhaite une bonne santé afin de pouvoir mener à bien les dossiers qui leur sont soumis et apporter ainsi une aide réconfortante aux adhérents.

Au plaisir de vous rencontrer à la MDA lorsque les conditions sanitaires le permettront.

Humour



N'oublie jamais ...



**Ils décident de l'heure du coucher,
mais c'est toi qui décide de
l'heure du réveil !**

NOS PERMANENCES au 1^{er} janvier 2021

DIJON - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 Dijon Cedex - Tél. 03 80 43 84 56.

Accueil secrétariat : du lundi au jeudi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h.

Le vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30.

Le samedi 10 h - 12 h 30.

Permanences litiges :

Elles sont tenues selon les domaines de 9 h à 12 h du mardi au vendredi matin inclus, le samedi de 10 h à 12 h 30, le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

LUNDI après-midi : Divers sauf domaines spécialisés + accès internet et téléphonie + construction et aménagement immobiliers.

MARDI matin : Internet + divers.

MERCREDI matin : Garanties + assurances.

MERCREDI après-midi : Banques - crédits - placements - internet + téléphonie + énergies + assurances + construction et aménagement immobiliers.

JEUDI matin : Logements sociaux.

JEUDI après-midi : Copropriétés locatives + banques + impôts.

VENDREDI matin : Divers + internet.

SAMEDI : Divers - Automobiles.

BEAUNE - le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Vêrottes.

MONTBARD - les 2 premiers mercredis du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romain Rolland.

SEMUR-EN-AUXOIS - le 3^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel avenue du mail.

Les dossiers relatifs à des problèmes de Santé ou d'Environnement sont suivis par courrier, courriel et si nécessaire sur rendez-vous.

*** Jusqu'à nouvel ordre les consommateurs seront reçus sur rendez-vous.**

N'hésitez pas à nous appeler au 03 80 43 84 56

VOIR & SAVOIR

UFC - QUE CHOISIR de Côte-d'Or

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14
21000 DIJON cedex
contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

**Déposé le 31-03-21 à distribuer
avant le 06-04-21**

Pensez à renouveler votre adhésion

*Vérifiez la date limite de validation
sur l'étiquette*

TALANT PDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

BULLETIN D'ADHÉSION

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer - ré-adhérer

- ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : 36,00 €
- RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") : 32,00 €
- COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de 36,00 €
- ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an 4 numéros) 6,00 €
- ADHÉSION (simple sans abonnement) 30,00 €
- RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement) 26,00 €
- En cas de litige frais de participation 9,00 €

Nom Prénom

Profession Tél.

Adresse

E-mail

Pour tout don (hors cotisation), nous vous enverrons un **reçu fiscal** correspondant au montant de la donation pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une **réduction d'impôt de 66 %** du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.